

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

Licence Professionnelle

Métiers de l'industrie : industrie aéronautique

Parcours : Maintenance aéronautique avionique

L'année universitaire est découpée en Blocs de Connaissances et Compétences (BCC).

1 – Règles de compensation intra-BCC

La compensation s'effectue entre les UE d'un BCC.

Un BCC est validé si la moyenne des notes obtenues aux UE, pondérée par le nombre de crédits affectés à chaque UE, est au moins égale à 10/20 sans note éliminatoire.

Toutes les UE sont assorties d'une note éliminatoire à 8/20 sauf l'UE Stage dont la note éliminatoire est à 10 / 20.

2 – Validation de l'année

L'année est validée si chaque BCC est validé indépendamment. Il n'y a pas de compensation entre les BCC.

3 – Composition des BCC

BCC Maitriser les fondamentaux scientifiques, économiques et sociaux et techniques

- UE Formation transversale / 6 ECTS
- UE Matières scientifiques / 6ECTS

BCC Développer les compétences pré-professionnelles du socle disciplinaire du secteur de la maintenance aéronautique

- UE Formation Professionnelle générale / 12 ECTS
- UE Formation professionnelle spécialité avionique / 6 ECTS
- UE Formation pratique avionique / 12 ECTS

BCC Mettre en situation dans un contexte opérationnel en lien avec les métiers de la maintenance aéronautique

- UE Projet tuteuré / 6 ECTS
- UE Stage / 12 ECTS